AR Prefecture

005-210501839-20221011-2022_117-DE Reçu le 14/10/2022

<u>Département des</u>

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE

HAUTES-ALPES

ArrondissementEXTRAIT DU REGISTREde BRIANCONDES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 11 octobre 2022

Date de la

Convocation: L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-huit heures,

6 octobre 2022 le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à Date d'Affichage : la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

14 octobre 2022

Objet: Délibération n° 2022-117

Nordic Alpes du Sud : avenant bail de location au Pôle Roche André.

Conseillers en exercice: 15 - Présents: 9 - Nombre de pouvoirs: 5

<u>Etaient présents</u>: MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, FAURE BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine (jusqu'à la délibération n° 114), ROUX Catherine.

Étaient représentés: M. PONS Nicolas par M. FINE Sébastien, M. LAURENT Sylvain par Mme GRANET Céline, Mme MOYA Nadine par Mme ARNAUD Patricia (à partir de la délibération n° 115), M. CORDIER Georges par M. FAURE-BRAC Christian, Mme ROMAN Leslie par M. ARNAUD Cyril.

Absent excusé: M. COULOM Nicolas.

Mme GRANET Céline a été élue secrétaire de séance.

VU le bail de location de locaux communaux au Pôle Roche André établi le 13 décembre 2017 entre la commune de Villard St Pancrace et Mme Marine MICHEL, Présidente de Nordic Alpes du Sud

CONSIDERANT la demande de Nordic Alpes du Sud qui sollicite son renouvellement,

VU le projet d'avenant pour le renouvellement du bail de location présenté par M. le Maire et ci-annexé,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE l'exposé de M. le Maire.
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant ci-annexé avec Mme la Présidente de Nordic Alpes du Sud.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE